

## Baisse du niveau des rentes, réduction des rendements promis..., les retraites supplémentaires des français menacées.

**L'IPS, fort de l'expertise de deux de ses membres, Michel CLERC, Directeur général de la Mutuelle MEDICIS et Sylvain GREGOIRE, membre de l'IPS et pilote du pôle d'expertise dédié à la réforme de l'épargne retraite, a récemment attiré l'attention de la presse et des pouvoirs publics sur Solvabilité 2 ou l'application d'une norme totalement inadaptée aux régimes de retraite et qu'aucun autre pays n'applique.**

Pour l'Institut de la Protection Sociale, la responsabilité de l'Etat semble clairement établie dans l'origine de ce problème. Ce dernier, il y a quelques années, a en effet décidé unilatéralement d'appliquer cette norme qu'aucun de nos partenaires Européens et Anglo-Saxons n'a retenue et qui pourrait bien leur être profitable.

L'IPS tout en saluant l'annonce d'Emmanuel Macron de sortir certains régimes de retraite de Solvabilité 2 a clairement stipulé qu'il faudrait aller plus loin : toutes les retraites supplémentaires doivent être concernées par cet assouplissement, notamment les Perp.

Pour Michel Clerc, Directeur Général de la Mutuelle MEDICIS, « Prisonniers d'un cadre prudentiel inadapté, les organismes de retraite concernés (articles 83 pour les entreprises et

contrats Loi Madelin pour les travailleurs indépendants) se trouvent - avec l'application de Solvabilité 2 - contraints à une gestion d'actifs à courte vue, totalement inadaptée à leurs engagements qui s'établissent à plus de 15 ans ».

La conséquence : un certain nombre d'opérateurs retraite sont conduits à prendre depuis le début de l'année des mesures contraignantes pour leurs adhérents comme une baisse du niveau des rentes ou des rendements promis.

Ces opérateurs à long terme qui présentent toutes les caractéristiques de bons investisseurs pour les entreprises françaises, sont en outre conduits à désertier les investissements en actions (trop consommateurs de fonds propres au sein de Solvabilité 2) au profit de la dette de l'Etat français, fort peu rémunératrice au final pour les épargnants. Cette situation va alors avantager les capitaux étrangers qui vont pouvoir profiter de la paralysie des opérateurs français, placés dans le mauvais cadre réglementaire, à la différence de leurs partenaires étrangers.

Comme le souligne Sylvain Grégoire, membre de l'Institut de la Protection Sociale et pilote du pôle d'expertise dédié à la réforme de l'épargne retraite, « d'autres systèmes de retraite, comme les PERP par exemple, sont

soumis à la même problématique et risquent donc de subir la concurrence des fonds de pension étrangers s'ils restent soumis à la norme Solvabilité 2 ».

Pour ces différentes raisons, l'IPS demande que le Gouvernement s'engage dans une vraie sécurisation des régimes de retraite supplémentaire et préconise pour cela que tous les régimes de retraite supplémentaire ne soient plus concernés par la norme Solvabilité 2 mais soient soumis à la norme IORP.

Replacer les retraites françaises au sein de l'autre directive européenne (IORP), qui a été spécifiquement bâtie pour cela et qui regroupe tous les opérateurs européens, aurait ainsi l'avantage de permettre à la fois, de sécuriser les rentiers et futurs rentiers par une réglementation adaptée et d'éviter les risques de concurrence déloyale entre opérateurs soumis à des contraintes prudentielles différentes. Les investisseurs institutionnels concernés pourraient dès lors viser des horizons de placement plus longs, au grand bénéfice des entreprises françaises, qui cherchent des investisseurs patients et stables.

Souhaitons que les préconisations de l'IPS soient largement attendues par nos dirigeants...

11

*C'est le nombre de parutions publiées dans la presse depuis début 2016*

## L'IPS DANS LA PRESSE

### → Profession CGP janv. à mars 2016

Sécurité sociale : les nouveautés de la LFSS 2016

Interview de Bruno Chrétien

### → Le Figaro Economie 04/01/2016

La généralisation de la complémentaire santé promet une bataille intense

### → L'Agéfi Actif 22/01-04/02/2016

La prévoyance de plus en plus incontournable pour les CGP

Interview de Bruno Chrétien

### → Argus de l'Assurance 29/02/2016

L'IPS exige que toutes les retraites supplémentaires soient concernées par le projet de loi Macron

### → Liaisons Sociales 29/02/2016

Les retraites supplémentaires menacées par une norme inadaptée aux régimes

Retrouvez les parutions les plus marquantes de l'IPS

<http://www.institut-de-la-protection-sociale.fr/dans-les-medias.html>